



1<sup>er</sup>, place des martyrs de  
la Résistance et de la  
Déportation  
93110 Rosny-sous-Bois  
☎ 01.48.54.00.19



16 Chemin de Montauban  
93470 COUBRON  
☎ 01 43 88 68 07  
marie-paule.francois@wanadoo.fr

Assurance RCP: MMA 14 Bd. Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9  
Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS

CR-2014-02

## NOTICE D'INFORMATION

### L'Orléanais du 29 septembre au 3 octobre 2014

**La sortie est ouverte aux adhérents de Coubron Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2014-2015 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec assurance RC.**

**(pour les non licenciés, me contacter, possibilité de souscrire une Randocarte)**

Nombre de participants : 20 au moins si possible.

Date : du **lundi 29 septembre 12h au vendredi 03 octobre 14h (après le repas).**

Déplacements : covoiturage organisé par vous-même.

### PROGRAMME

**Le séjour est organisé par nos amis Michelle et Robert.**

Lundi midi : pique-nique (amené par vos soins) à Saint-Denis-en-Val chez nos amis.

Lundi après-midi : **Rando (Les moulins du Loiret)**

Mardi : **Rando (La Loire, retour le long du Canal d'Orléans) 18 km**

Mercredi : **Rando en Sologne (départ du gîte)**

Jeu- di : **rando (le circuit des Mauves)**

Vendredi matin : **visite d'Orléans à pied. (Robert sera notre guide)**

Nous nous réservons la possibilité de changer de randos.

Départ de Coubron le lundi 29 septembre 2014 le matin (rv vers 12 h à Saint-Denis-en-Val).

Retour le vendredi 3 octobre après-midi.

### HEBERGEMENT

Domaine du Ciran à Menestreau en Villette (45) en Sologne (situé à 23 km au sud d'Orléans)-Château du XIX siècle, Gîte de France 3 épis

Capacité 34 lits répartis en 9 chambres, 6 salles de bains, cuisine, salle à manger

**Les draps sont fournis. Les lits seront à faire. Le linge de toilette n'est pas fourni.**

Le petit-déjeuner sera pris au gîte et préparé par nos soins.

Le pique-nique du midi sera préparé par le restaurateur (sauf celui du lundi)

Le dîner sera pris au restaurant non loin de chez Michelle et Robert.

### COUT DU SEJOUR

**270€** (assurance annulation comprise) **si nous sommes 20,**

**290 €** (assurance annulation comprise) **si nous sommes 16 .....**

---

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre – 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris N° IM075100382

Jumelé avec le Comité Départemental de la Marne.

Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et Sports et de l'Environnement.



Ce prix comprend :

la pension complète : nuitée et repas (sauf celui du lundi midi),  
les taxes de séjour,  
les assurances facultatives mais rendues obligatoires (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

#### **Ne sont pas compris**

-le café ou boisson chaude après le repas,  
-le voyage AR, et les déplacements sur place,  
-d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

#### **INSCRIPTIONS**

**Je vous fais parvenir les bulletins d'inscription au plus vite. Vous me rendrez un exemplaire avec le chèque avant le 10 juillet 2014.**

#### **PAIEMENTS**

**100 € à l'inscription avant le 10 juillet ; le solde au plus tard le 6 septembre 2014.**

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association COUBRON-RANDO.**

#### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Les participants sont invités à s'organiser pour pratiquer le covoiturage.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.**

En cas d'annulation de l'un des participants,  
- le coût imputé à la location du gîte ne sera pas remboursé. (Voir les garanties proposées par la MMA sur la notice jointe lors de l'inscription).  
- ainsi que la somme de 10 € (frais de dossier).

#### **RECOMMANDATIONS**

Equipement de base du randonneur.  
N'oubliez pas vêtement de pluie.

Amicalement,

MP François  
Présidente de Coubron Rando  
Responsable Tourisme

Coubron le 26 juin 2014

PJ: Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme